

Un élève en difficulté de comportement... un enseignant en difficulté d'enseignement! « Le programme Répit-Transit »

Robert **TURBIDE**, ps. éd.
Personne-ressource
Service régional de soutien et d'expertise
à l'intention des élèves ayant des difficultés
d'ordre comportemental
Pour les commissions scolaires
francophones de l'île de Montréal



Répit-Transit est un programme scolaire préventif (primaire/secondaire) fondé sur une approche multimodale et systémique qui cherche à conserver la responsabilité de tous les acteurs impliqués dans la situation de l'élève (élève – enseignant – parents). Ce programme a pour mission de favoriser la poursuite des apprentissages en classe régulière des jeunes en difficulté de comportement ou en rupture de fonctionnement, tout en soutenant le milieu scolaire, en particulier les enseignants, par le développement et l'appropriation de nouvelles compétences leur permettant de mieux vivre avec ces jeunes à risque.

Le programme Répit-Transit offre à l'élève un lieu temporaire où il peut poursuivre son cheminement académique avec un enseignement personnalisé et où il peut recevoir du soutien en termes d'encadrement pour ses comportements. Il suppose un bref retrait du jeune de la situation conflictuelle, question de lui donner un répit, ainsi qu'à son enseignant et au groupe-classe, suivi d'une réintégration progressive dans sa classe d'origine, le tout s'échelonnant sur une période de 8 à 12 semaines.

Le programme s'appuie sur **huit grands principes** en lien avec les orientations des politiques scolaires actuelles et les conditions de réussite dégagées de la recherche scientifique, soit :

1. Offrir un répit au jeune et à l'enseignant;
2. Protéger le lien d'appartenance à l'école d'origine;
3. Intervenir rapidement et de façon concertée;
4. Miser sur l'apprentissage des habiletés sociales et le développement des compétences à l'école et à la maison;
5. Conserver la responsabilité de tous les acteurs impliqués dans la situation de l'élève;
6. Intervenir de façon suffisante pour améliorer la situation du jeune autant à la maison qu'à l'école;
7. Renforcer le sentiment de compétence de l'enseignant;
8. Favoriser la réappropriation par le parent de son rôle d'éducateur.

La demande de services

La démarche débute lorsque les difficultés d'un élève persistent malgré les interventions mises en place par l'équipe-école pour contrôler la situation. La direction d'école prend alors contact avec le **service de Répit-Conseil**, assuré par un intervenant scolaire (psychologue, psychoéducateur ou orthopédagogue), dont le mandat est d'offrir une réponse immédiate.

L'évaluation de la situation

En collaboration avec l'équipe-école, une évaluation approfondie des comportements de l'élève, de sa situation scolaire et familiale ainsi que des interventions antérieures est mise de l'avant. Le service de Répit-Conseil accompagne les intervenants scolaires dans leur cheminement face aux difficultés de l'élève et propose de nouvelles pistes de solutions. Les responsabilités des acteurs scolaires sont respectées tout au long de la démarche; ce sont eux qui interviennent directement sur la situation. Environ 70 % des cas se résolvent grâce aux nouvelles mesures mises en place. Pour les autres, deux options peuvent être envisagées : admission au programme Répit-Transit (environ 20 % des cas) ou référence en classe spéciale (environ 10 % des cas).

L'admission de l'élève au programme Répit-Transit

Les modalités d'admission au programme Répit-Transit sont discutées dans le cadre d'une rencontre impliquant tous les acteurs au dossier de l'élève : l'intervenant du service Répit-Conseil, l'enseignant, la direction, le travailleur social, les parents et, pour une partie de la rencontre, l'élève. L'intervenant-pivot de l'équipe du programme Répit-Transit (généralement un psychoéducateur) prend le relais du service de Répit-Conseil. La direction s'engage à mettre les moyens en place pour faciliter la collaboration des intervenants scolaires concernés. De leur côté, les parents s'engagent à recevoir la visite d'un intervenant social durant toute la durée du programme. Pour sa part, l'équipe-école, plus particulièrement l'enseignant, s'engage à réintégrer l'élève à la fin du programme, une fois que ses comportements se sont améliorés. À la suite de la rencontre, l'intervenant-pivot

du programme Répit-Transit se présente dans la classe d'origine de l'élève pour annoncer aux pairs le déplacement de l'élève vers le local d'intervention. Il explique le cheminement que l'élève entreprend et sollicite leur collaboration pour faciliter sa réintégration.

L'intervention auprès de l'élève en difficulté

L'intervention consiste à retirer l'élève de son milieu scolaire d'origine pour démontrer l'importance de ses comportements et fournir une pause à tous les acteurs impliqués dans son dossier. L'élève fréquente alors le local d'intervention du programme Répit-Transit, un local de classe aménagé expressément à l'intérieur d'une école primaire ou secondaire, où il bénéficie d'un encadrement individualisé dont le plan de travail est déterminé par son enseignant d'origine. On y compte un orthopédagogue et un psychoéducateur (ou éducateur spécialisé) qui assurent le suivi individuel d'un nombre limité d'élèves à la fois. La majeure partie du temps est consacrée à la poursuite des travaux scolaires et/ou à la mise à niveau des apprentissages. Des activités visant le développement d'habiletés sociales y sont proposées et adaptées en fonction des besoins des élèves. Selon l'âge des élèves, de 6 à 10 jours doivent être complétés de façon satisfaisante avant de procéder à la réintégration progressive en classe d'origine. Accompagné au départ par l'intervenant-pivot du programme Répit-Transit, l'élève retourne éventuellement dans son milieu de façon autonome. La durée et la fréquence des réintégrations augmentent graduellement avec le temps. Tout au long de son passage au programme Répit-Transit, une attention est portée au maintien du lien entre l'élève, son enseignant et la classe d'origine.

L'accompagnement de l'équipe-école

Le programme Répit-Transit représente l'occasion d'offrir un répit aux membres de l'équipe-école, plus particulièrement à l'enseignant, qui conserve toutefois la responsabilité de planifier et d'acheminer les travaux de l'élève. À ce titre, différentes modalités de communication peuvent être envisagées avec les intervenants du programme. L'intervenant-pivot rencontre également l'enseignant et les membres de l'équipe-école pour

planifier le retour graduel de l'élève. Il accompagne ce dernier lors des premières réintégrations, puis se retire graduellement.

L'accompagnement des parents

En parallèle avec l'intervention réalisée en milieu scolaire, un intervenant social assure un suivi régulier auprès des parents, à domicile. Les parents s'engagent à recevoir la visite régulière d'un intervenant social du CSSS pendant toute la durée du programme. Essentiellement, l'intervenant social a pour rôle de favoriser le développement des habiletés parentales et l'harmonisation des apprentissages réalisés à l'école et à la maison.

La sortie du programme

Le programme se termine lorsque l'équipe du programme Répit-Transit considère que l'élève est en mesure d'effectuer un retour complet et autonome dans sa classe d'origine ou encore lorsque la situation de l'élève demande l'intervention d'un autre type de service. Les services Répit-Conseil peuvent se poursuivre une fois que l'élève a terminé son passage au programme Répit-Transit. Des visites ponctuelles peuvent également être rendues à l'élève et du soutien peut être offert à l'enseignant au besoin.

Référence

Tougas, A-M., Turbide, R. & Chagnon, F. (2010). L'expérience d'une approche multimodale pour favoriser le maintien en classe ordinaire des élèves en difficulté de comportement au primaire. Dans N. S. Trépanier & M. Paré (dir.), *Des modèles de service pour favoriser l'intégration scolaire* (p. 309 - 330). Presses de l'Université du Québec.